

Les ressources éducatives libres (REL) & les licences de droits d'auteur de Creative Commons

Ce guide pratique propose quelques notions de base relatives aux ressources éducatives libres (REL) et sur les licences de droits d'auteur pour les REL. Vous y trouverez également des liens vers des articles supplémentaires provenant d'universités et d'organisations de partout au Canada.

Qu'est-ce que les ressources éducatives libres (REL) ?

Si les formulations officielles varient, la définition principale des REL demeure la même. Voici un bon exemple de définition :

« Les ressources éducatives libres (REL) sont des ressources d'enseignement et d'apprentissage disponibles en ligne gratuitement pour tous et toutes, que ça soit à l'intention des enseignant·e·s, des étudiant·e·s ou des autodidactes. Les REL offrent notamment des cours complets ou séparés en modules, des programmes d'étude, des leçons, des devoirs à la maison, des tests et des questionnaires, des activités en classe ou en laboratoire, du matériel pédagogique, des jeux et des simulations, ainsi que de nombreuses autres ressources rendues disponibles grâce aux collections de matériel numérique partagées à partir des quatre coins du monde. »

Contenu tiré des REL des bibliothèques de l'Université Dalhousie (CC-BY-SA)

Comment utiliser les REL en classe ?

Au moment de réfléchir à l'intégration de REL dans vos classes, il est utile de prendre connaissance des leçons apprises et des processus définis par d'autres collègues jusqu'à maintenant. Voici une suggestion de processus clair pour mieux explorer vos options de REL :

« Les étapes suivantes démontrent les étapes typiques d'un processus d'adaptation d'une REL existante ou de la création d'une nouvelle REL (*Contenu adapté à partir du OER Handbook for Educators*) :

1. **Identifier les ressources** : recherchez et identifiez des REL, en incluant les manuels scolaires existants ou les ressources individuelles. Pour ce faire, consultez des moteurs de recherche, des archives et des sites web.
2. Vous pouvez soit :
 - **Adopter** une REL existante telle quelle, sans y apporter de modification ;
 - **Adapter** la ressource pour la rendre plus pratique dans votre situation particulière (ex. : ajout d'information spécifique au contexte canadien, création d'une nouvelle REL à partir de plusieurs REL existantes, etc.) ;
 - **Créer** votre propre manuel ou d'autres REL individuelles libres.
3. **Licences et droits d'auteur** : Dotez votre ressource d'une licence publique de droits d'auteurs, telle que celles offertes par Creative Commons, afin de permettre à d'autres de l'utiliser.
4. **Publication et distribution** : Une fois qu'elle est prête, publiez votre REL et partagez-la avec la communauté virtuelle ; le cycle de vie de votre REL pourra ainsi recommencer.
5. **Réutilisation** : Intégrez la nouvelle REL à vos propres méthodes d'enseignement.

Contenu tiré de Queen's University —Integrate OER in your teaching (CC BY SA)

Information supplémentaire :

[Waterloo—List of OER resources and repositories](#)

[University of Toronto—Open, Free and Affordable course materials](#)

Comment rendre mon contenu libre d'accès ?

Pour transformer votre contenu en matériel libre, il suffit d'ajouter une licence de droits d'auteur au contenu en question (cela peut prendre la forme d'un énoncé ou d'une icône de Creative Commons). Le site web de Creative Commons comporte une excellente section sur [les caractéristiques des licences](#).

« Une licence de droits d'auteur permet d'octroyer des droits d'accès, d'utilisation et de distribution d'une œuvre, et ce, sans restriction ou presque. Ce type de licence, tel que celle fournie par Creative Commons, est généralement créée selon les principes des cinq R, dans le but de permettre aux usagers et usagères de :

- **Restreindre l'accès** : Possibilité de créer et de posséder du contenu dont on contrôle la reproduction et la distribution (ex. : téléchargements, copies, stockage et gestion).
- **Réutiliser** : Possibilité d'utiliser le contenu donné de nombreuses différentes manières (ex. : en classe, en groupe d'étude, en ligne, dans une vidéo, etc.).
- **Réviser** : Possibilité d'adapter, d'ajuster, de modifier ou d'altérer le contenu en soi (ex. : traduire le contenu vers une autre langue).
- **Recréer** : Possibilité de combiner du contenu original ou révisé avec d'autre matériel, pour créer de toutes nouvelles ressources (ex. : intégrer le contenu à une compilation).
- **Redistribuer** : Possibilité de partager votre contenu original, vos révisions, vos créations ou vos compilations avec d'autres personnes (ex. : donner une copie du contenu à un·e ami·e).

En gros, les licences libres de droits d'auteur permettent d'utiliser, de modifier et d'élaborer le contenu qu'elles protègent. Le type de droits d'usage ou d'accès aux ressources libres dépend du type de licence qui leur aura été assignée, selon les préférences de leurs créatrices et créateurs. Les licences libres ont l'avantage de permettre aux auteurs et autrices d'en sélectionner les droits et les restrictions d'accès. »

Contenu tiré de UBC — Open UBC (CC-BY-SA)

Quelle licence utiliser ?

Le site web de [Creative Commons](#) comporte une excellente section sur les caractéristiques des diverses licences ainsi que sur les icônes des légendes. Si vous souhaitez combiner plusieurs ressources, [ce tableau sur les compatibilités des licences](#) vous aidera à déterminer facilement si c'est possible, et quelle sera la licence adéquate à utiliser le cas échéant.

Les licences et les ressources libres vs celles gratuites

« Les ressources éducatives libres ont toujours été gratuites, et elles le resteront. Cela dit, pas toutes les ressources gratuites sont des REL. Les ressources gratuites le sont parfois de façon temporaire, ou peuvent éventuellement faire l'objet de restrictions d'accès (ex. : l'application de frais additionnels pour maintenir l'accès aux ressources). De plus, les ressources gratuites et non libres ne peuvent être modifiées, adaptées ou redistribuées sans l'obtention préalable d'une permission spéciale auprès de la ou du titulaire de leurs droits d'auteurs. »

Écrit par Doug Levin, avec la contribution de Nicole Allen, Layla Bonnot, Cable Green, Meredith Jacob et Lisa Petrides (CC BY)

Sauf indication contraire, tout contenu (incluant le vôtre) est sujet à des droits d'auteur de type « tous droits réservés ». Le [NIST Chemistry Webbook](#) est un exemple de ressource gratuite ; les étudiant·e·s peuvent y trouver des ensembles de données de chimie. Cependant, à l'inverse des ressources libres, l'énoncé « tous droits réservés » inscrit au bas de la page interdit la reproduction ou la modification du contenu en question.

Voici d'autres exemples de ressources gratuites, mais pas nécessairement libres :

- Vidéos YouTube
- Matériel d'enseignement tiré des formations que vous avez suivies
- Extraits de livres disponibles en ligne
- Pré-impressions ou tout autre contenu académique accessible à partir du service d'archives virtuelles de votre université
- Code de simulation disponible en ligne

Sauf indication contraire, ce guide est régi par une licence de [Creative Commons Attribution-Partage dans les mêmes conditions 4.0 International](#).

Auteurs et autrices : Agnes d'Entremont, Jonathan Verrett, Xinlin Wang, Michelle Spence Copie française distribuée le : 31 mai 2021

